AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864

# Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (273r, 274r, 275v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 8 août 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43156">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43156</a>

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 août 1864</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Favre</u>, <u>Jules (1809-1880)</u>
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

## **Description**

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin revient sur un argument de sa femme, lui reprochant d'avoir fait assister Marie Moret à la fête de l'Enfance de 1863. Godin demande à Favre s'il doit laisser la population du Familistère organiser à nouveau la fête ou s'il faut l'annuler pour ne pas fournir des arguments à ses adversaires, car Marie Moret devrait naturellement y assister. Il indique à Favre qu'il ne veut pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins, car il ne veut pas perdre du temps : tant que le procès dure, le développement de son industrie s'accomplit au profit de la communauté. Il s'interroge sur les témoignages que sa femme pourra produire dans l'enquête et craint qu'elle ne fasse traîner encore les choses. Godin demande à Favre le moyen de la contraindre à avancer dans l'enquête. Il lui demande enfin s'il est bon qu'il produise des témoignages sur la conduite non irréprochable de sa femme.

NotesLe passage de la lettre sur la résolution de Godin de ne pas faire appel du jugement du tribunal de Vervins répond à une question de Fabre dans sa lettre à Godin du 28 juillet 1864, conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 13 2 B, 17-18).

#### Mots-clés

Consultation juridique, Fête de l'Enfance du Familistère, Relation Godin-Moret Personnes citées

- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Moret, Marie (1840-1908)

#### Événements cités

- Fête de l'Enfance du Familistère (13 septembre 1863, Guise)
- Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)

Lieux cités Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023